

RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Grenoble, le 26 juin 2018

Les délégués académiques à la Formation Tout
au Long de la Vie,

A

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs d'Académie,
Directeurs Académiques des Service de l'Education
Nationale,
Mesdames, Messieurs les conseillers techniques,
Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les chefs de division et de
service,

Rectorat

FTLV
Formation tout au long
de la vie

Réf N° 2018/CC/CJ/180
Affaire suivie par
Christophe CLANCHE
Laurence XEUXET

Téléphone
04 76 74 70 45

Mél
ce.ftlv
@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

**Objet : PAF-I - ouverture de la campagne d'inscription aux actions de formation
« volet institutionnel » de tous les personnels**

L'académie de Grenoble poursuit la mise en œuvre de sa stratégie de formation de l'ensemble des personnels. En complément des formations spécifiques disciplinaires et métiers, elle doit permettre l'accompagnement des personnels aux différents moments de leur carrière et la création d'une culture commune partagée par l'ensemble des personnels selon les axes suivants : la réussite de tous les élèves, l'ouverture sur la monde, les valeurs de la République et le numérique et l'innovation.

La campagne d'inscription aux actions de formation du Plan Académique de Formation « volet institutionnel » 2018-2019 (PAF-I) est ouverte à inscription
du 25 juin 2018 au 23 septembre 2018

La consultation du plan est accessible par tous et à tout moment dans sa version électronique à l'adresse : <https://pia.ac-grenoble.fr/portail/ipaf> . La navigation et la recherche d'actions de formation s'effectuent par mot-clé ou par thème.

La version intégrale est également téléchargeable en version PDF à l'adresse suivante : <https://ftlv.web.ac-grenoble.fr/content/plan-academique-de-formation-2018-2019>

A l'issue de cette campagne, vous porterez un avis via GAIA sur les inscriptions. Une information spécifique vous sera adressée à cette occasion. La liste ainsi validée sera transmise aux responsables de l'offre de formation pour les choix des personnes définitivement retenues. Nous vous rappelons que tout personnel pourra consulter en ligne, au terme de la procédure, la liste des stages pour lesquels il est retenu et l'état de ses convocations sur GAIA.

Pour les formations liées aux besoins d'un territoire, la campagne des Formations d'Initiative Territoriale (FIT) est d'ores et déjà ouverte (cf. courrier du 25 juin dernier). Les dates relatives au PAF-I et au FIT sont concomitantes afin de favoriser une réflexion globale sur les démarches individuelles et collectives de formation.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations cordiales.

L Xeuxet

C Clanché

Pièce jointe : affiche PAF-I